

Primes à la construction

INFORMATIONS GÉNÉRALES	
Description	La prime à la construction est une aide financière, qui peut être obtenue auprès de la Région wallonne, pour : - la démolition d'un logement non améliorable et la reconstruction d'un logement sur la même parcelle - la construction ou l'acquisition, auprès du secteur privé, à l'intérieur d'un noyau d'habitat, d'un logement neuf (soit une maison unifamiliale, soit un appartement).
Statistiques voisines	
Périodicité	
Ponctualité	
Propriété	Service public de Wallonie – DGO4 – Département logement
Limites d'utilisation	X Usage uniquement autorisé en interne à l'organisme producteur des données
	Diffusion par convention ou acte d'engagement avec les organismes publics
	Diffusion par vente (acte d'engagement)
	Mise à disposition gratuite (acte d'engagement)
Mise à disposition gratuite (sans acte d'engagement)	
Textes légaux de référence	
Format des fichiers informatiques	
Supports de diffusion	
RÉSUMÉ MÉTHODOLOGIQUE	
Concepts et classifications	
Concepts	Noyau d'habitat ; Logement
Classifications	
Couverture	
Couverture géographique	Wallonie
Première période de référence disponible	
Dernière période disponible	2013
Unité statistique	Demande de prime à la construction déposée auprès de la Région wallonne
Population statistique	Ensemble des demandes de primes à la construction déposées auprès de la Région Wallonne durant la période de référence
Données de base	
Enquête	-
Données administratives	Demandes de primes à la construction déposées auprès de la Région wallonne
Produits statistiques	-
Période de base	-
Méthodes d'agrégation	-

Méthodes d'ajustement	-
Autres points	

DÉFINITIONS

Logement	Un logement est une maison individuelle ou un appartement destiné en ordre principal à l'habitation, tant au niveau de sa superficie qu'en matière fiscale.
Noyau d'habitat	<p>Un (futur) logement est considéré comme construit à l'intérieur d'un noyau d'habitat si les conditions suivantes sont réunies :</p> <p>1. Conditions relatives au terrain à bâtir :</p> <p>a) Situation du terrain Le terrain doit impérativement se situer au plan de secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit dans une zone d'habitat, - soit dans une zone d'habitat à caractère rural. <p>b) Superficie du terrain Si le (futur) logement est une maison unifamiliale, le terrain doit avoir une superficie inférieure ou égale à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 ares en zone d'habitat, - 8 ares en zone d'habitat à caractère rural. <p>Pour le calcul de la superficie du terrain, on ne prendra pas en compte les parties du terrain localisées au-delà de 50 mètres de profondeur par rapport à la limite de la voirie.</p> <p>2. Conditions relatives à la densité minimale requise :</p> <p>a) Le (futur) logement doit s'insérer dans un tissu urbanisé qui, sur un développement de voirie de 100 mètres (de limite de terrain à limite de terrain) comprend déjà 7 immeubles (logements, commerces, bureaux, ...) en plus du (futur) logement.</p> <p>En outre, ces 7 immeubles devront être occupés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit à la date de délivrance du permis d'urbanisme autorisant la construction du nouveau logement, - soit à la date de signature du compromis d'achat si la personne qui demande la prime à la construction achète un logement qui n'a jamais été occupé. <p>b) Dérogation Si le terrain de construction se situe dans une zone soumise, sans dérogation possible, à des prescriptions urbanistiques fixant le nombre de terrains à bâtir et leur superficie respective (ex. lotissement), la densité minimale sera considérée comme atteinte si sur un développement de voirie de 100 mètres (de limite de terrain à limite de terrain), on dénombre 8 terrains à bâtir (dont le vôtre) déjà bâtis ou non.</p>

DONNÉES

1. Numéro de dossier

Description	
Type de donnée	Alphanumérique
Remarques	

2. Statut du dossier

Description	Indique l'état du dossier à un instant t. Permet de créer l'historique du dossier. Les codes utilisés sont les suivants (liste non exhaustive) : 01 – Introduit 02 – Incomplet 03 – Complet 04 – Dossier rejeté 05 – Autorisation commencer travaux – Recevable 06 – Formulaire de fin de travaux rentré 07 – Dossier accepté (permet de savoir combien de dossiers ont été payés par l'administration sur le budget de l'année x). 08 – Payé par comptabilité 50 – Recours introduit 51 – Recours recevable 55 – Recours accepté
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	Les statuts successifs d'un dossier ainsi que les dates de chaque changement de statut sont conservés en mémoire. Il est donc possible de reconstituer l'historique du dossier.

3. Date état dossier

Description	
Type de donnée	Date
Remarques	

4. Date de la demande

Description	
Type de donnée	Date
Remarques	

5. Adresse du logement faisant l'objet de la demande

Description	Nom de rue ou code rue du registre national / Numéro / Boîte (ou étage)
Type de donnée	Alphanumérique
Remarques	

6. Code postal du logement faisant l'objet de la demande	
Description	
Type de donnée	Numérique
Remarques	

7. Commune (ou localité) du logement faisant l'objet de la demande	
Description	
Type de donnée	Texte
Remarques	

8. Nom du demandeur	
Description	Nom / Prénom
Type de donnée	Texte
Remarques	

9. Civilité du demandeur	
Description	Indique la formule à employer pour les courriers (Monsieur, Madame, Monsieur et Madame...)
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

10. Adresse du domicile du demandeur	
Description	Nom de rue ou code rue du registre national / Numéro / Boîte (ou étage)
Type de donnée	Alphanumérique
Remarques	

11. Code postal du domicile du demandeur	
Description	
Type de donnée	Numérique
Remarques	

12. Commune (ou localité) du domicile du demandeur	
Description	
Type de donnée	Texte
Remarques	

13. Date de naissance du demandeur	
Description	
Type de donnée	Date
Remarques	

14. Etat civil du demandeur	
Description	Les catégories utilisées sont les suivantes : Célibataire Marié Divorcé Concubin Séparé Veuf Décédé Inconnu
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	Cette rubrique n'est plus toujours encodée. Très souvent l'état civil est inconnu.

15. Lien de parenté avec le demandeur	
Description	Indique le degré de parenté avec le demandeur des différentes personnes composant le ménage et dont il faut tenir compte dans le dossier de demande de la prime . En l'occurrence, les codes employés ici sont les suivants : 00 – Demandeur 01 – Conjoint(e) 02 – Concubin(e)
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

16. Nom du conjoint / concubin du demandeur	
Description	Nom / Prénom
Type de donnée	Texte
Remarques	

17. Adresse du domicile du conjoint / concubin du demandeur	
Description	Nom de rue ou code rue du registre national / Numéro / Boîte (ou étage)
Type de donnée	Alphanumérique
Remarques	

18. Code postal du domicile du conjoint / concubin du demandeur	
Description	
Type de donnée	Numérique
Remarques	

19. Commune (ou localité) du domicile du conjoint / concubin du demandeur	
Description	
Type de donnée	Texte
Remarques	

20. Date de naissance du conjoint / concubin du demandeur / cohabitant	
Description	
Type de donnée	Date
Remarques	

21. Etat civil du conjoint/concubin du demandeur / cohabitant	
Description	
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	Cette rubrique n'est plus toujours encodée. Très souvent l'état civil est inconnu.

22. Lien de parenté avec le demandeur	
Description	Indique le degré de parenté avec le demandeur des différentes personnes composant le ménage et dont il faut tenir compte dans le dossier de demande de la prime . En l'occurrence, les codes employés ici sont les suivants : 00 – Demandeur 01 – Conjoint(e) 02 – Concubin(e)
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

23. Droits de propriété - Demandeur	
Description	Indique si le demandeur est : L – Plein Propriétaire P – Propriétaire
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

24. Revenus déclarés	
Description	Indique si le demandeur a déclaré, ou non, ses revenus dans sa demande.
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	La déclaration des revenus par le demandeur n'est pas obligatoire. Elle peut être utile si les revenus du demandeur sont inférieurs à un certain plafond dans la mesure où la prime de base est calculée en fonction des revenus du demandeur et de sa situation familiale. Un moindre revenu peut lui ouvrir droit à une prime plus importante. Les revenus ne sont déclarés que si le demandeur est pleinement propriétaire ou (à partir du 1 ^{er} janvier 2013) pleinement usufruitier

25. Revenus du demandeur	
Description	Indique le montant des revenus globalement imposables du demandeur.
Type de donnée	Numérique
Remarques	La déclaration des revenus par le demandeur n'est pas obligatoire. Elle peut être utile si les revenus du demandeur sont inférieurs à un certain plafond dans la mesure où la prime de base est calculée en fonction des revenus du demandeur et de sa situation familiale. Un moindre revenu peut lui ouvrir droit à une prime plus importante. Les revenus ne sont déclarés que si le demandeur est pleinement propriétaire ou (à partir du 1 ^{er} janvier 2013) pleinement usufruitier

26. Année des revenus du demandeur	
Description	Indique pour quelle année les revenus globalement imposables du demandeur ont été déclarés.
Type de donnée	Numérique
Remarques	L'année de référence est l'avant-dernière année qui précède celle de la demande.

27. Droits de propriété – Conjoint / concubin du demandeur	
Description	Indique si le conjoint / concubin du demandeur est : L – Plein Propriétaire P – Propriétaire
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

28. Revenus du conjoint / concubin du demandeur	
Description	Indique le montant des revenus globalement imposables du (de la) conjoint(e) / concubin(e) du demandeur.
Type de donnée	Numérique
Remarques	La déclaration des revenus par le demandeur n'est pas obligatoire. Elle peut être utile si les revenus du demandeur sont inférieurs à un certain plafond dans la mesure où la prime de base est calculée en fonction des revenus du demandeur et de sa situation familiale. Un moindre revenu peut lui ouvrir droit à une prime plus importante. Les revenus ne sont déclarés que si le demandeur est pleinement propriétaire ou (à partir du 1 ^{er} janvier 2013) pleinement usufruitier

29. Année des revenus du conjoint / concubin du demandeur	
Description	Indique pour quelle année les revenus globalement imposables du conjoint / concubin du demandeur ont été déclarés.
Type de donnée	Numérique
Remarques	L'année de référence est l'avant-dernière année qui précède celle de la demande.

30. Nombre d'enfants à charge	
Description	Est considéré comme enfant à charge : <ul style="list-style-type: none"> • l'enfant de moins de 25 ans pour lequel le demandeur, ou son conjoint cohabitant ou concubin perçoit des allocations familiales; • l'enfant qui, sur base de preuves fournies, est considéré par l'Administration comme étant à charge du demandeur.
Type de donnée	Numérique
Remarques	

31. Nombre d'enfants handicapés à charge	
Description	Est considéré comme handicapé ou l'enfant à charge reconnu handicapé par le Service Public Fédéral de la Sécurité Sociale ou par la Caisse d'allocations familiales dont il dépend
Type de donnée	Numérique
Remarques	

32. Nombre de garçons parmi les enfants à charge	
Description	
Type de donnée	Numérique
Remarques	

33. Nombre de filles parmi les enfants à charge	
Description	
Type de donnée	Numérique
Remarques	

34. Nombre d'enfants à naître	
Description	Par « enfant à naître », on entend l'enfant conçu depuis au moins 90 jours à la date de la demande, la preuve en étant fournie par une attestation médicale
Type de donnée	Numérique
Remarques	

35. Nombre de personnes handicapées à charge	
Description	Indique le nombre de personnes handicapées (hors enfants) que comporte le ménage. Seuls le demandeur handicapé, son conjoint cohabitant ou la personne avec laquelle il vit maritalement peuvent être comptés comme handicapé à charge et ce, uniquement s'ils sont reconnus handicapés par le Service Public Fédéral de la Sécurité Sociale ou par la Caisse d'allocations familiales dont ils dépendent.
Type de donnée	Numérique
Remarques	

36. Nombre d'ascendants (des demandeurs) dans le ménage	
Description	
Type de donnée	Numérique
Remarques	

37. Type de l'opération	
Description	Indique s'il s'agit d'une demande de prime pour acquisition ou pour construction. Les codes utilisés sont les suivants : A. Acquisition C. Construction
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

38. Type de logement	
Description	Indique le type de logement concerné par la demande de prime. Les codes utilisés sont les suivants : M. Maison A. Appartement
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

39. Permis urbanisme / Compromis d'achat	
Description	Indique la date de délivrance du permis d'urbanisme ou du compromis d'achat du logement
Type de donnée	Date
Remarques	

40. Plans conformes	
Description	Indique que les plans du logement sont conformes à la réglementation concernant les normes de salubrité applicable aux logements en Wallonie.
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

41. Superficie habitable	
Description	Indique la superficie habitable du logement faisant l'objet de la demande en m ² .
Type de donnée	Numérique
Remarques	

42. Superficie utile	
Description	<p>Indique la superficie utile du logement faisant l'objet de la demande en m².</p> <p>La superficie utile d'une pièce est la superficie mesurée entre les parois intérieures délimitant une pièce, partie de pièce ou espace intérieur. Lorsque la hauteur sous plafond requise n'est pas assurée sur toute la surface de la pièce, partie de pièce ou espace intérieur, la superficie utilisable est calculée comme suit :</p> <p>A. pour les parties sous pente :</p> <p>a) à 100 % lorsque la hauteur sous plafond est supérieure à la hauteur sous plafond requise ;</p> <p>b) à 50 % lorsque la hauteur sous plafond est comprise entre 1,00 m et la hauteur sous plafond requise ;</p> <p>c) à 0 % lorsque la hauteur sous plafond est inférieure à 1,00 m.</p> <p>La superficie utile du logement est la somme des superficies utilisables des pièces d'habitation. L'emprise des escaliers, mesurée horizontalement, est déduite.</p>
Type de donnée	Numérique
Remarques	

43. Logement à démolir	
Description	Indique qu'un bien a été démolit sur la parcelle où prendra place la nouvelle construction. Une dérogation du noyau d'habitat est alors d'application.
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

44. Zone d'habitat continu	
Description	Indique si le bien faisant l'objet de la demande est situé dans une zone d'habitat continu.
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

45. Zone habitat / Zone d'habitat à caractère rural	
Description	Indique si le bien faisant l'objet de la demande est situé en Zone d'habitat ou en Zone d'habitat à caractère rural
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

46. Superficie total > 40 %	
Description	Indique que la superficie totale du logement est supérieure de 40% à la superficie habitable du logement.
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

47. Logement sur 100m > norme	
Description	Indique que la norme selon laquelle « <i>le (futur) logement doit s'insérer dans un tissu urbanisé qui, sur un développement de voirie de 100 mètres (de limite de terrain à limite de terrain) comprend déjà 7 immeubles (logements, commerces, bureaux, ...) en plus du (futur) logement</i> » n'est pas respectée.
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

48. Superficie terrain < norme	
Description	Indique que la norme concernant la superficie du terrain n'est pas respectée. Cette norme est la suivante : « <i>Si le (futur) logement est une maison unifamiliale, le terrain doit avoir une superficie inférieure ou égale à :</i> <ul style="list-style-type: none"> - 6 ares en zone d'habitat, - 8 ares en zone d'habitat à caractère rural. <i>Pour le calcul de la superficie du terrain, on ne prendra pas en compte les parties du terrain localisées au-delà de 50 mètres de profondeur par rapport à la limite de la voirie. »</i>
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

49. Logement non occupé	
Description	Indique que le logement n'est pas encore occupé par le demandeur.
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

50. Agrément technique	
Description	Indique que le logement répond aux agréments techniques.
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

51. Urbanisme	
Description	Indique le type de zone d'urbanisme dans laquelle le bien faisant l'objet de la demande se trouve. Les différents types de zones d'urbanisme sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> - zone urbaine ou rurale protégée; - périmètre de rénovation urbaine; - ensemble architectural ou zone de patrimoine culturel immobilier; - zone d'initiative privilégiée (ZIP) autre qu'une zone à forte pression immobilière telle que définie par l'arrêté du Gouvernement.
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

52. Prêt auprès de la Société wallonne du Crédit social	
Description	Indique si les emprunteurs ont contracté un prêt auprès de la Société wallonne du Crédit social pour le bien faisant l'objet de la demande.
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

53. Prêt auprès du Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie	
Description	Indique si les emprunteurs ont contracté un prêt auprès du Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie pour le bien faisant l'objet de la demande.
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

54. Date calcul prime	
Description	Indique la date à laquelle le calcul de la prime a été effectué
Type de donnée	Date
Remarques	

55. Revenus de référence	
Description	Il s'agit des revenus globalement imposables du ménage de l'année de référence. L'année de référence est l'avant-dernière année qui précède celle de la demande.
Type de donnée	Numérique
Remarques	

56. Montant de la prime de base	
Description	Montant de la prime à laquelle les demandeurs ont droit avant prise en compte des différentes majorations
Type de donnée	Numérique
Remarques	

57. Montant majoration enfant à charge	
Description	
Type de donnée	Numérique
Remarques	

58. Montant majoration enfants handicapés	
Description	
Type de donnée	Numérique
Remarques	

59. Montant majoration personnes handicapées	
Description	
Type de donnée	Numérique
Remarques	

60. Majoration urbanisme	
Description	
Type de donnée	Numérique
Remarques	

61. Primes précédentes	
Description	Prime déjà versées au demandeur par la Région wallonne.
Type de donnée	Numérique
Remarques	

62. Montant prime calculée	
Description	
Type de donnée	Numérique
Remarques	

63. Montant prime octroyée	
Description	
Type de donnée	Numérique
Remarques	

64. Numéro arrêté	
Description	
Type de donnée	Numérique
Remarques	

65. Type d'arrêté	
Description	Indique la façon dont le paiement est effectué au demandeur. Les catégories utilisées sont les suivantes : - paiement directement au demandeur - paiement par procuration (à une tierce personne désignée par le demandeur)
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

66. Refus	
Description	<p>Si la demande de prime est refusée, indique la cause du refus. Les codes utilisés sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pas de logement à démolir 2. Pas de démolition effectuée 3. Possède une autre habitation 4. Permis de bâtir trop vieux (321) 5. Compromis de vente trop vieux (321) 6. Plans non conformes 7. Superficie totale > 40 % Superficie habitable 8. Superficie habitable trop élevée 9. Superficie habitable trop petite 10. Volet D rentré trop tard 12. Introduction de la demande avant permis de bâtir 13. Cumul garantie état 14. Occupation avant demande 15. Annulation du dossier 16. Permis de bâtir trop vieux (521) 17. Compromis trop vieux (521) 18. Autre 19. Non propriétaire du terrain 20. Prêt contracté à la SRWL 21. Prêt contracté au Fonds du Logement des familles 22. Demandeur âgé de moins de 18 ans 23. Ne se trouve pas dans une zone d'habitats continus 24. Pas d'agrément technique 25. Revenus > 26. Terrain hors zone habitat (à caractère rural) 27. Superficie terrain > 28. Pas 8 logements 99. Ancienne prime
Type de donnée	Numérique
Remarques	